

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 719

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rétablir le 2° de l'alinéa 8 dans la rédaction suivante :

« 2° Au 2° du I de l'article L. 4251-5, après le mot : « voirie », sont insérés les mots : « , au développement industriel, à la réhabilitation des friches » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans l'esprit de ce que les sénateurs avaient adopté, cet amendement propose de permettre aux Départements de participer à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour ce qui concerne le développement industriel et la réhabilitation des friches.